

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation : À propos des créations, restructurations et suppressions d'unités de recherche

Lors de sa réunion des 21 et 22 octobre 2024, le conseil scientifique (CS) a examiné les propositions de création, de restructuration et de suppression d'unités sur lesquelles il est appelé à rendre un avis. Ces propositions doivent être assorties d'un avis des sections compétentes du comité national et, en cas de divergence entre propositions des directions d'instituts et avis des sections, d'un avis du conseil scientifique d'institut (CSI) concerné.

À l'issue de cet examen, le CS :

- souligne l'importance des avis formulés par les sections et, le cas échéant, par les CSI. En conséquence, le CS a reporté à une séance ultérieure l'examen des quelques dossiers pour lesquels ces avis n'étaient pas disponibles ;
- souhaite disposer d'informations complémentaires. En particulier :
 - o Pour les *international research laboratories* (IRL), le CS souhaiterait disposer d'informations systématiques sur la répartition géographique et la composition du personnel (en termes de catégories des agents, de genre, etc.) de ces structures, ainsi que sur les ressources qu'elles mobilisent et les éventuelles coopérations inter-instituts dont elles sont l'objet.
Le CS recommande en outre un suivi dans le temps de ces structures et de leur insertion dans leur environnement.
 - o Pour les équipes mixtes de recherche (EMR) et les unités d'appui et de recherche (UAR), qui semblent se multiplier, le CS souhaiterait disposer d'un bilan, sur plusieurs années, des créations, restructurations et suppressions de ces deux types de structures et des évolutions dans la composition de leur personnel. Ce bilan à réaliser pour l'ensemble du CNRS devrait être détaillé par instituts.

Le Conseil Scientifique recommande que ces informations soient partagées avec l'ensemble des instances scientifiques concernées (sections, CID, CSI, CS), pour que ces instances soient à même non seulement de mieux juger de l'adaptation de l'évolution proposée à l'objectif visé et au contexte, mais aussi d'apprécier les conséquences cumulatives de ces évolutions sur l'organisation opérationnelle de la recherche.

Texte adopté à l'unanimité le 24 octobre 2024

25 votants : 25 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Olivier COUTARD
Président du Conseil scientifique

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS ;
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS ;
- Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS ;
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et des CID du Comité national de la recherche scientifique ;
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts.